

COUPE DE PARIS SENIORS 2018

Règlement général 2018 valable pour les Dames et Messieurs. Hormis pour les questions d'index, le terme « joueur » désignera, suivant le cas un joueur ou une joueuse.

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Coupe de Paris Seniors est ouverte à tous les golfs de la Ligue de Paris ainsi que les golfs d'autres ligues invités par le comité de l'épreuve, affiliés à la FFGolf, ayant un terrain de 18 trous ou un terrain d'accueil. Les clubs devront être à jour de leurs redevances fédérales et de ligue. Le jumelage entre les clubs n'est pas autorisé.

Les clubs inscrivant une équipe homme et une équipe Dames sont prioritaires à l'inscription. Le champ sera complété ensuite par les clubs qui n'inscriront qu'une seule équipe.

2 - ENGAGEMENTS

L'engagement pour l'Epreuve entraîne une adhésion sans réserve des équipes et des Clubs au présent règlement.

Le droit d'inscription est de 250 € par équipe dans le cas d'inscriptions d'une équipe Masculine et d'une équipe Féminine.

Le droit d'inscription est de 280 € dans le cas d'inscriptions d'une équipe Masculine ou d'une équipe Féminine uniquement.

Les droits d'engagements doivent parvenir à la Ligue de Paris :

1 avenue du Golf – 78114 Magny-les-Hameaux, avant le **samedi 7 avril 2018**

3- RESPONSABILITE DES CLUBS

3.1 MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DES RENCONTRES.

Les matchs ne se déroulant pas en terrain neutre, le fait pour un Club d'engager une équipe comporte l'obligation de mettre son terrain à disposition pour accueillir les rencontres dans les conditions prévues au paragraphe concerné.

3.2 JOURNEES D'ENTRAINEMENT

Il n'y a pas de journée d'entraînement. Toutefois les clubs sont libres de permettre des journées d'entraînement exclusivement les jours de la semaine précédant le match. Il est de la responsabilité du Capitaine de donner la liste des joueurs potentiels (Hommes : 14 / Dames 13 maximum) au club recevant.

3.3 ORGANISATION DE LA RENCONTRE

Il est de la responsabilité du club qui reçoit d'assurer l'organisation de la rencontre dans les conditions de confort minimum :

- Ouverture une heure avant le premier départ : secrétariat, practice, vestiaires, bar.
- Starter, règles locales, cartes du parcours
- Membre de la Commission Sportive présent durant toute la journée pour s'assurer du bon déroulement de la rencontre.

3.4. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Les capitaines d'équipe veilleront ENSEMBLE au déroulement de l'épreuve dans des conditions conformes à un esprit de fair-play et d'amitié en veillant à éviter ou faire cesser, si c'est le cas, tout comportement indésirable : usage de téléphones portables, MP3, conseils de personne non habilitée...

En particulier, il est demandé instamment aux capitaines de faire en sorte que les équipiers aient une tenue vestimentaire irréprochable tant sur le terrain que dans le club house et de prohiber : le port du jean, le port de casquette dans les locaux etc...

Au plus tard **30 minutes** avant l'heure du premier match, les capitaines remettront aux représentants de l'accueil du Club la fiche de composition de l'équipe (avec les index et n° de licence) et la feuille de match avec l'ordre de jeu des simples et des Foursomes.

Si la fiche de Composition d'Equipe n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match sera perdu. Si à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match sera perdu et ainsi de suite.

A la fin de la rencontre le directeur du club qui reçoit veillera à ce que la feuille de match ait été complétée, signée par les capitaines et le secrétariat du club et qu'elle soit envoyée par mail à la Ligue **ainsi que** les feuilles d'ordre de jeu. **Ces documents devront être envoyés le soir même ou le lendemain matin à la Ligue de Paris (mail : sportif@lpgolf.com)**

4- TABLEAUX DE RENCONTRES

Les clubs participants sont placés par le Comité de l'Epreuve dans des poules de 5 clubs pour la phase qualificative.

Les 1^{er} de chaque poule sont qualifiés pour les quarts de finales ainsi que les X meilleurs second pour atteindre 8 clubs qualifiés

5- CALENDRIER

Pour le calendrier des rencontres, se reporter aux tableaux de l'Epreuve qui seront communiqués lors de la réunion des capitaines. Les phases de poule se dérouleront en semaine entre le 3 septembre et le 10 novembre.

Lors de la phase de qualification, toute rencontre reportée pour causes exceptionnelles devra se dérouler au plus tard le 9 novembre 2018.

La réunion des capitaines aura lieu au Golf National, **le jeudi 3 mai 2018 à 15 heures** pour les Dames et les Messieurs.

6- INDEX

L'index pris en compte pour chaque joueur est son index Club (index avec décimale) au **31 aout 2018 minuit** pour toute l'épreuve. Les joueurs doivent également être Seniors au **à la date de la rencontre**. L'index maximum admis est de 24,4 chez les Dames et 20,4 chez les Messieurs.

La référence sera l'historique d'index consultable sur l'Extranet fédéral.

Tout index supérieur à 24,4 (Dames) ou à 20, 4 (Messieurs) est compté pour 24,4 ou 20,4.

7- FORME DE JEU

7.1 FORMULE DE JEU

Les équipes se rencontrent en match play brut, suivant la formule de 5 simples et 2 foursomes.

Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer autant de trous qu'il sera nécessaire, pour que le match soit gagné.

7.2 MARQUES DE DEPART

Jaunes pour les Messieurs et Rouges pour les Dames

Le Directeur du club recevant veillera à ce que les marques de départs respectent les repères fixes tout en tenant compte des conditions climatiques du jour.

7.3 EQUIPES

9 joueurs ou joueuses

- Simples. Pour les Messieurs, la somme des index (**avec décimale**) des 5 joueurs qui joueront les simples doit être égale ou > à **55,0**. Pour les Dames, la somme des index (**avec décimale**) des cinq joueuses qui joueront les simples doit être égale ou > à **65,0**
- Foursomes. Pour les Messieurs, la somme des index (**avec décimale**) des quatre joueurs doit être égale ou > à **44,0** ; pour les Dames, elle doit être égale ou > à **52,0**.

7.4 HEURES DES RENCONTRES

Le premier départ est fixé à 09h30 ; il peut être modifié de gré à gré si nécessaire entre les capitaines avec l'accord du directeur du club recevant.

7.5 ORDRE DE JEU

Pour les phases de poules, au départ du trou N°1 l'équipe visiteuse aura l'honneur.

Pour les phases finales, au départ du trou N°1 l'équipe qui aura l'honneur sera tirée au sort par les capitaines avant la rencontre.

7.6 RESPONSABILITE DES CAPITAINES

Un joueur doit être membre licencié dans l'année en cours de l'association sportive du Club qu'il représente et **doit être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.**

Le capitaine veillera à s'assurer que tous les joueurs le possèdent sous peine de voir l'équipe disqualifiée quel que soit le moment de l'épreuve où ce manquement est découvert.

Un joueur changeant de club de licence entre la phase qualificative et la phase finale ne pourra pas jouer avec son nouveau club s'il a participé à la phase qualificative avec l'ancien.

7.7 ORDRE DES JOUEURS

Pour l'ordre de jeu le capitaine prendra en considération l'index arrondi des joueurs (exemple : un index de 11,4 sera arrondi à 11 et un index de 11,5 arrondi à 12

- c) Pour les simples, les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leurs **index arrondis**.
- d) Les foursomes se jouent dans l'ordre croissant de la somme des **index arrondis**.

Pour les Simples comme pour les foursomes, à index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.

- c) En cas de forfait d'un joueur ou d'un Foursome, après la remise de la feuille de match, le match concerné sera perdu sur le score de 2 down.

Ni la Ligue, ni le club recevant un match n'enverront de copie de feuilles de match.

7.8 ATTRIBUTION DES POINTS

Une victoire en simple attribue 1 point. Une victoire en Foursome attribue 2 points.

L'équipe victorieuse doit avoir 5 points minimum chez les Messieurs et chez les dames.

Aucun match ne sera partagé

- En cas de forfait d'une équipe, l'équipe victorieuse gagnera le match sur le score de 6 à 0 avec un nombre total de 14 up
- Si la somme des index (**avec décimale**) des joueurs constituant les foursomes est inférieure à la somme minimale requise, tous les foursomes seront déclarés perdus, chacun sur le score de 2 down. De même, en cas d'erreur dans la somme des index (**avec décimale**) des joueurs de simples, tous les simples seront déclarés perdus, chacun sur le score de 2 down.

7.9 DEPARTAGE

En cas de partage de la rencontre par suite de forfaits, les capitaines de chaque équipe désigneront un joueur en simple. Ils devront jouer immédiatement autant de trous que nécessaire à partir du trou n°1 pour que l'un d'eux gagne un trou et détermine ainsi l'équipe victorieuse.

8 – CAPITAINES ET CADETS

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente.

Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Chaque équipe est autorisée à désigner une personne qui pourra donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Note de la Règle de Golf n° 8.

Par défaut, cette personne est le capitaine de l'équipe.

9- QUALIFICATIONS POUR LES DEMI-FINALES

Les poules sont constituées de 5 clubs.

Chaque club reçoit 2 fois et se déplace 2 fois.

Les 1^{er} de chaque poule sont qualifiés pour les quarts de finales ainsi que les X meilleurs second pour atteindre 8 clubs qualifiés

Départage au sein d'une poule :

Au terme des rencontres de poules il se peut que plusieurs clubs se trouvent à égalité de rencontres gagnées.

Le départage s'effectue alors selon les critères successifs suivants :

- 1 : nombre total de points de match de la Poule.
- 2 : nombre total de 'up' dans les rencontres concernant uniquement les clubs encore à égalité après le critère précédent
- 3 : nombre total de 'up' dans les foursomes des rencontres concernant uniquement les clubs encore à égalité après le critère précédent

Les matchs de la phase finale se dérouleront sur terrain neutre les semaines 46, 47 et 49 du calendrier 2018.

La participation aux ¼ de finales impose aux clubs qualifiés la mise à disposition de leur terrain pour une rencontre de la phase finale. Les vainqueurs de l'édition précédente recevront les finales sauf s'ils y participent.

10 - INTERRUPTION D'UNE RENCONTRE

En cas d'interruption du jeu empêchant la finalisation d'une rencontre, les résultats acquis le resteront, et le jeu reprendra le plus tôt possible, au point où il avait été arrêté.

En cas de report d'un match en cours à une date ultérieure, imposé par les conditions atmosphériques, ou tout autre cas de force majeure, les capitaines pourront faire jouer des équipiers qui ne figuraient pas sur la « Fiche de Composition d'Equipe » initiale, à condition que, par ailleurs, le Règlement de l'Epreuve soit respecté.

Note : Le remplacement de joueurs est autorisé à condition de respecter les planchers d'index.

11 - REGLES LOCALES OU PARTICULIERES

*Pour toute la durée de l'épreuve, les Règles Locales Permanentes de la FFGolf s'appliquent.
Ces règles locales spécifiques les complètent avec les restrictions suivantes :*

11-1 : RETARD AU DEPART

Application de la Règle 6-3.

Il est cependant demandé aux capitaines de faire preuve de courtoisie et de discernement pour favoriser d'un commun accord, en fonction des circonstances, le déroulement d'un match plutôt que d'appliquer une pénalité de perte du match.

11-2 : CONSEILS : Application de la Note de la Règle 8.

Seul, le capitaine, ou la personne désignée par lui sur la feuille de match, est autorisé à donner des conseils.

Si le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur le green.

11-3 : VOITURETTES : L'usage des voiturettes est interdit pendant toute la durée de la rencontre.

11- RECLAMATIONS ET SANCTIONS

La procédure de réclamation se doit de rester **exceptionnelle** afin de préserver la courtoisie qui doit présider le déroulement des rencontres. Il est de la responsabilité des Capitaines de porter une attention très vive à la conformité de la composition de son équipe et de veiller, en concertation avec le Capitaine adverse et les représentants du Club d'accueil, au déroulement de la rencontre dans la meilleure ambiance.

11.1 RECLAMATIONS

Toute réclamation portant sur un point du Règlement de l'Epreuve devra être présentée au Comité de l'Epreuve par un Club sous la signature obligatoire du Président de la Commission sportive ou du Président du Club. Malgré la présentation d'une réclamation au cours du déroulement d'une rencontre, celle-ci se déroulera normalement jusqu'à la fin.

11.2 TRAITEMENT D'UNE RECLAMATION

Le Comité de l'Epreuve, saisi d'une réclamation, se prononcera dans les meilleurs délais sur l'application ou non de la disqualification d'une équipe (Règle 33-7).

Le Comité pourra prononcer les sanctions qui lui sembleront être en concordance avec l'esprit de l'Epreuve et qui pourront être, sans que cette liste soit exhaustive, la suspension d'un ou plusieurs joueurs, la non invitation pour une édition ultérieure...

12 - PRIX

Les équipes gagnantes et finalistes Dames et Messieurs seront récompensées par des souvenirs offerts par la Ligue de Paris, à l'issue du déjeuner pris en commun qui sera partiellement à la charge de la Ligue.

Les clubs des équipes gagnantes, se verront confier la garde des Challenges aussi longtemps qu'ils ne seront pas remis en jeu, et devront en assurer l'entretien et la gravure de leur nom.

13 - ARBITRAGE

Seuls les arbitres de l'épreuve, ou un arbitre FFGolf, s'ils sont présents sur le terrain, sont habilités à intervenir sur des cas d'application des Règles de golf. En l'absence d'arbitre sur le terrain, pour tout litige portant sur les règles ou l'application du règlement de l'épreuve, et si cela s'avère nécessaire, il peut être fait appel à l'un des arbitres :

Catherine BEAUCHESNE
Jean-Claude BOURDIER
Rémy MARCHAND

Tél.mobile : 06 60 78 35 06
Tél mobile : 06 86 67 16 76
Tél.mobile : 06 32 63 31 93

14 – COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de la Coupe de Paris Seniors est composé de :

Le président de la commission Seniors de la Ligue de Paris
Les arbitres de l'épreuve,
Les membres de la commission Senior de la Ligue de Paris
Le directeur de la Ligue ou son représentant

Ce règlement a été rédigé par la Ligue de Paris qui en conserve la présente rédaction, faisant seule foi en cas de contestation